

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/55

Séance du 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un du mois de septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 15 septembre 2023	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Présents :LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, LABONNE-NOLLET Laurie, DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEUIL Georges, BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, LAROCHE Daniel , MARTINOT Noémie, MUNCH Armelle, MATHUS Véronique, BENCADI Karim.

Procuration : M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian, Mme DELANGLE Sylvie à M. LAROCHE Daniel et Mme MORIN-DESMURS Michèle à M. BERDAGUE Patrick

Absents excusés :

Le secrétariat a été assuré par : M. DELANGLE Sylvain

Objet : Renouvellement des canalisations d'eau potable 2024 – demande de subvention au SYDRO

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour adjoindre une délibération à l'ordre du jour. Cette délibération concerne l'autorisation nécessaire à donner au Maire pour demander une subvention au SYDRO pour un renouvellement de canalisation d'adduction d'eau potable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'avant-projet élaboré par le cabinet ICA ENVIRONNEMENT pour les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable. Programme SYDRO 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORTE** l'avant-projet pour les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable
- **se prononce favorablement** sur la dépense globale dont le coût prévisionnel s'élève à 89 911.33 TTC soit **74 926.11€ HT**,
- **dit** que cette dépense sera financée comme suit :
 - o fonds propres - emprunts **37 463.05 €**
 - o subvention SYDRO **37 463.05 €**
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du SYDRO.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

10/10/2023

Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR

Le/La secrétaire de séance

